

COMPTE RENDU
de la réunion du Conseil Municipal de la commune de Saint-Léon
Séance du 13/04/2018 à 18 heures
(articles L-7 et R.121-9 du Code des Communes)

L'an deux mille dix-huit, le 13 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Léon s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil Municipal en Mairie, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur LANDET Jean-Claude, Maire.

Date de la convocation : 05/04/2018

Nombre de membres en exercice : 13 / 15

Membres présents à la séance : LANDET JC – MORIN B – PEZ A – COLOMBIES D – MARRASSE N – POKROPEK C – TAHAR M – ESCACH M – CAZAUX G – DERS JJ – GERS H – MAZAS C – GONCALVES M –

Membres du CCAS présents à la séance :
SANZ A – BOULANGER J

Procurations :
POUNT-BISET P → PEZ A
CASES F → MAZAS C
DEMAY J → SANZ A

Excusés :
COLLAO H

Monsieur le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et demande à l'assemblée de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : MARRASSÉ N

Pour – 11 voix : LANDET JC – MORIN B – PEZ A – POUNT BISET P - COLOMBIES D – POKROPEK C – TAHAR M – ESCACH M – CAZAUX G – DERS JJ – GERS H –

Abs - 2 voix : MAZAS C, CASES F

Il soumet à l'approbation de l'assemblée le compte rendu de la séance du 05/03/2018.

Pour – 12 voix : LANDET JC – MORIN B – PEZ A – POUNT BISET P - COLOMBIES D – MARRASSE N – POKROPEK C – TAHAR M – ESCACH M – CAZAUX G – DERS JJ – GERS H – G

Abs – 2 voix : MAZAS C, CASES F

Le compte rendu de la séance du 05/03/2018 est approuvé.

Arrivée de Mr GONCALVES.

1/ Budget du Centre Communal d'Action Sociale :

a/ approbation du compte de gestion 2017 :

Le compte de gestion 2017 du CCAS, dressé par Monsieur le Trésorier de Nailloux dégage le même résultat que le compte administratif du CCAS, soit un excédent total de **16 798.81 €**.

Pour – 7 voix : LANDET JC – COLOMBIES D – DEMAY J – POKROPEK C – SANZ A – MARRASSE N – BOULANGER J

Abs – 1 voix : CASES F

Le compte de gestion 2017 est approuvé.

b/ approbation du compte administratif 2017 :

Excédent de clôture = **16798.81 €**

Section de fonctionnement = **576.81 €**

Section d'investissement = **16 222.00 €**

Pour – 6 voix : COLOMBIES D – DEMAY J – POKROPEK C – SANZ A – MARRASSE N – BOULANGER J

Abs – 1 voix : CASES F

Le compte administratif 2017 est approuvé.

c/ vote du budget primitif 2018 :

Budget équilibré à la somme globale de **22 798.81 €**

Section de fonctionnement = **6 576.81 €**

Section d'investissement = **16 222.00 €**

Pour – 7 voix : LANDET JC – COLOMBIES D – DEMAY J – POKROPEK C – SANZ A – MARRASSE N – BOULANGER J

Abs – 1 voix : CASES F

Le budget primitif 2018 est approuvé.

2/ Budget Assainissement :

a/ approbation du compte de gestion 2017 :

Le compte de gestion assainissement 2017, dressé par Monsieur le Trésorier de Nailloux dégage le même résultat que le compte administratif assainissement, soit un déficit total de **- 16 424.14 €**.

Pour – 12 voix : LANDET JC – MORIN B – PEZ A – POUNT BISET P – COLOMBIES D – MARRASSE N – POKROPEK C – TAHAR M – ESCACH M – CAZAUX G – DERS JJ – GERS H –

Abs - 3 voix : MAZAS C – CASES F – GONCALVES M –

Le compte de gestion 2017 est approuvé.

b/ approbation du compte administratif 2017 :

Déficit de clôture = - 16 424.14 €

Section de fonctionnement = - 19 246.84 €

Section d'investissement = 2 822.70 €

Pour – 11 voix : – MORIN B – PEZ A – POUNT BISET P - COLOMBIES D – MARRASSE N – POKROPEK C – TAHAR M – ESCACH M – CAZAUX G – DERS JJ – GERS H –

Abs - 3 voix : MAZAS C – CASES F – GONCALVES M –

Le compte administratif 2017 est approuvé.

c/ vote du budget primitif 2018 :

Budget équilibré à la somme globale de 156 314.13 €

Section de fonctionnement = 120 631.43 €

Section d'investissement = 35 682.70 €

Pour – 12 voix : LANDET JC – MORIN B – PEZ A – POUNT BISET P - COLOMBIES D – MARRASSE N – POKROPEK C – TAHAR M – ESCACH M – CAZAUX G – DERS JJ – GERS H –

Abs - 3 voix : MAZAS C – CASES F – GONCALVES M –

Le budget primitif 2018 est approuvé.

3/ Budget Communal :

a/ approbation du compte de gestion 2017 :

Le compte de gestion assainissement 2017, dressé par Monsieur le Trésorier de Nailloux dégage le même résultat que le compte administratif assainissement, soit un excédent total de 154 741.89 €.

Pour – 12 voix : LANDET JC – MORIN B – PEZ A – POUNT BISET P - COLOMBIES D – MARRASSE N – POKROPEK C – TAHAR M – ESCACH M – CAZAUX G – DERS JJ – GERS H –

Abs - 3 voix : MAZAS C – CASES F – GONCALVES M –

Le compte de gestion 2017 est approuvé.

b/ approbation du compte administratif 2017 :

Excédent de clôture = 154 741.89 €

Section de fonctionnement = 344 580.40 €

Section d'investissement = - 189 838.51 €

Pour – 11 voix : MORIN B – PEZ A – POUNT BISET P - COLOMBIES D – MARRASSE N – POKROPEK C – TAHAR M – ESCACH M – CAZAUX G – DERS JJ – GERS H –

Abs - 3 voix : MAZAS C – CASES F – GONCALVES M –

Le compte administratif 2017 est approuvé.

c/ affectation du résultat de fonctionnement 2017 :

La section d'investissement présentant un déficit de clôture de - 189 838.51 €, l'affectation du résultat de fonctionnement est proposée de la manière suivante dans le budget primitif 2018 :

- Article R 1068 Autofinancement = **198 225.65 €** (déficit d'inv + déficit RAR)
- Article D 001 Report d'Investissement = **189 838.51 €**
- Article R 002 Excédent de Fonct reporté = **146 354.75 €**

Pour -12 voix : LANDET JC – MORIN B – PEZ A – POUNT BISET P – COLOMBIES D – MARRASSE N – POKROPEK C – TAHAR M – ESCACH M – CAZAUX G – DERS JJ – GERS H –

Abs - 3 voix : MAZAS C – CASES F – GONCALVES M –

L'affectation du résultat de fonctionnement 2017 est approuvée.

d/ vote des taux d'imposition 2018 :

La commission finance propose de ne pas modifier le taux des 3 taxes directes locales pour l'année 2018, car l'augmentation des bases d'imposition génère un produit fiscal supplémentaire de 17 586.00 €, par rapport à 2017, ce qui suffit à équilibrer le budget communal.

Taxe	Taux 2017	%	Taux 2018
Taxe d'habitation	21.78		21.78
Taxe foncière bâtie	23.29		23.29
Taxe foncière non-bâtie	113.22		113.22
Produit fiscal	563 783 €		581 369 €

Pour -12 voix : LANDET JC – MORIN B – PEZ A – POUNT BISET P – COLOMBIES D – MARRASSE N – POKROPEK C – TAHAR M – ESCACH M – CAZAUX G – DERS JJ – GERS H –

Abs - 3 voix : MAZAS C – CASES F – GONCALVES M –

Cette délibération est approuvée.

e/ attribution de subvention aux associations :

La commission finance propose l'inscription à l'article 6574 de la somme forfaitaire de 20 000 €, le conseil municipal devant attribuer une subvention aux diverses associations de la commune dans cette enveloppe (tableau joint en annexe)

Pour - 15 voix : LANDET JC – MORIN B – PEZ A – POUNT BISET P – COLOMBIES D – MARRASSE N – POKROPEK C – TAHAR M – ESCACH M – CAZAUX G – DERS JJ – GERS H – MAZAS C – CASES F – GONCALVES M –

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

f/ vote du budget primitif 2018 :

Budget équilibré à la somme globale de **1 728 419.21 €**

Section de fonctionnement = **1 098 642.75 €**

Section d'investissement = **629 776.46 €**

Pour -12 voix : LANDET JC – MORIN B – PEZ A –POUNT BISET P - COLOMBIES D – MARRASSE N – POKROPEK C – TAHAR M – ESCACH M – CAZAUX G – DERS JJ – GERS H –

Abs - 3 voix : MAZAS C – CASES F – GONCALVES M –

Le budget primitif 2018 est approuvé.

4/ Demande de subvention Aire multi-jeux :

Afin d'aider la commune à financer la construction d'une aire multi-jeux, une demande de subvention peut être déposée auprès de :

- Ministère des sports
- Caisse d'Allocations Familiales
- Conseil Départemental de la Haute-Garonne

Pour - 14 voix : LANDET JC – MORIN B – PEZ A –POUNT BISET P - COLOMBIES D – MARRASSE N – POKROPEK C – TAHAR M – ESCACH M – CAZAUX G – DERS JJ – GERS H – MAZAS C – CASES F –

Abs - 1 voix : GONCALVES M –

Cette délibération est approuvée.

5/ Modification des heures de fonctionnement de l'école :

Lors du Conseil d'Ecole du 13/03/2018, il a été proposé d'augmenter la pause méridienne de 15 minutes, afin de permettre aux élèves de pouvoir déjeuner à la cantine scolaire dans de meilleures conditions. L'assemblée n'étant pas arrivée à prendre une décision, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer pour fixer les horaires de fonctionnement de l'école à compter de la rentrée de septembre 2018.

Il est proposé les horaires suivants :

A/ 9h /12h – 14h/ 16h15

B/ 8h45 /11h45 – 13h45/16h

C/ 9h/12h – 13h45/16h

Pour - 15 voix : LANDET JC – MORIN B – PEZ A –POUNT BISET P - COLOMBIES D – MARRASSE N – POKROPEK C – TAHAR M – ESCACH M – CAZAUX G – DERS JJ – GERS H – MAZAS C – CASES F – GONCALVES M –

La proposition A est retenue.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

6/ Compétence culture de Terres du Lauragais :

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la délibération du 27/02/2018 par laquelle l'organe délibérant de la communauté de communes des Terres du Lauragais a approuvé la définition des contours de la compétence supplémentaire « culture » :

- La réalisation d'un schéma de développement culturel
- Le soutien financier aux manifestations et actions culturelles d'intérêt communautaire

Ce qui signifie également de restituer à la commune de Caraman :

- L'accompagnement du Centre Culturel Antoine de Saint Exupéry

Conformément à l'article 5211-14 du CGCT, le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune (06/03/2018) pour se prononcer sur la définition des contours de la compétence supplémentaire « culture » de la communauté de communes des Terres du Lauragais.

Pour – 15 voix : LANDET JC – MORIN B – PEZ A – POUNT BISET P - COLOMBIES D – MARRASSE N – POKROPEK C – TAHAR M – ESCACH M – CAZAUX G – DERS JJ – GERS H – MAZAS C – CASES F – GONCALVES M –

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

7/ Clôture des comptes du SITPA :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, que le Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées fait l'objet d'une procédure de dissolution dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du 24/03/2016.

Conformément à l'article 40 I de la loi NOTRE du 07/08/2015, une arrêté préfectoral du 24/11/2016 a prononcé la fin de l'exercice des compétences du SITPA avec effet au 31/08/2017. Depuis cette date, le syndicat a subsisté pour les seuls besoins de sa liquidation.

Cette liquidation intervient dans les conditions prévues par les articles L 5211-25-1 ET L 5211-26 du CGCT. Elle prévoit notamment la répartition de l'actif et du passif du syndicat au vu de son dernier compte administratif.

Le Conseil Municipal de chaque commune membre doit donc délibérer, afin d'approuver le reversement intégral au Conseil Départemental de la Haute-Garonne (budget annexe des transports) de l'excédent du SITPA dont le montant s'élève, au 19/09/2017 à 76 615.94 €.

Pour – 15 voix : LANDET JC – MORIN B – PEZ A – POUNT BISET P - COLOMBIES D – MARRASSE N – POKROPEK C – TAHAR M – ESCACH M – CAZAUX G – DERS JJ – GERS H – MAZAS C – CASES F – GONCALVES M –

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

8/ Questions diverses :

- Aire de covoiturage aux Potences :

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, a transmis à la commune pour avis, le projet de création d'une aire de covoiturage sur le délaissé de voirie au carrefour des Potences. Il est prévu de demander l'éclairage public du lieu.

Cette proposition est retenue à l'unanimité.

Mr MAZAS → concernant l'adhésion au SYMAR de Terres du Lauragais, la communauté de communes ne doit pas omettre de consulter les agriculteurs.

Mme MORIN → malgré les travaux effectués sur l'avaloir situé à l'angle de la rue des Ecoles, lors du dernier orage, le problème persiste.

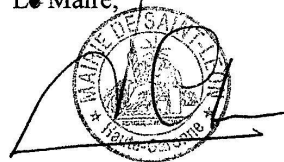
La séance est levée à 19h.

La Secrétaire de séance,



MARRASSE Nelly

Le Maire,



LANDET Jean-Claude